

# CERTIFICATION DE SYSTÈME DE MANAGEMENT



## CERTIFICAT

N°016/07/301

délivré à la société

# ATLANTIQUE AUTOMATISMES INCENDIE (AAI)

Quartier Delès VIELLE SAINT GIRONS – Tél. 05 58 42 09 10

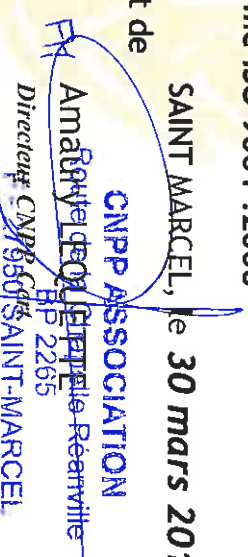
(ce certificat couvre exclusivement le site ci-dessus)

Siret N° 387 626 393 00012

Le Système de Management de la Qualité concernant les domaines d'activités listés ci-après a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme ISO 9001 :2008

SAINT MARCEL, le **30 mars 2011**

Liste des domaines d'activités couverts par la certification :  
- Conception, installation, vérification et maintenance de systèmes sprinkleurs et de R.I.A.

  
Amélie de la Chapelle Réanville  
Directrice CNPP Cert  
BP 2265 SAINT-MARCEL

Ce certificat est valable jusqu'au 31/12/2013

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

**CNPP** - Département Certification - CNPP Cert.

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL - Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46 - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

**CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques**  
Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance



## Certification de Système de Management de La Qualité

Le présent certificat atteste que le système de management de la qualité mis en place par l'entreprise désignée satisfait aux exigences de la Norme NF EN ISO 9001:2008.

- Cette Norme internationale spécifie « les exigences relatives au système de management de la qualité lorsqu'un organisme
- a) doit démontrer son aptitude à fournir régulièrement un produit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables,
- b) vise à accroître la satisfaction de ses clients par l'application efficace du système, y compris les processus pour l'amélioration continue du système et l'assurance de la conformité aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables.

**NOTE :** Dans la présente Norme internationale, le terme « produit » s'applique uniquement au produit destiné à, ou exigé par, un client. »

*(Extrait du chapitre 1 - Domaine d'application de la norme).*

*Expert en prévention et en maîtrise des risques, le CNPP, organisme de référence reconnu par la profession de l'assurance, développe, diffuse et évalue les connaissances et le savoir-faire en sécurité des personnes, du patrimoine matériel et immatériel et de l'environnement dans toutes les activités et tous les milieux.*

*En sa qualité d'organisme certificateur dans les domaines des produits et services de sécurité, le CNPP certifie préférentiellement les systèmes de management de la qualité des organismes, entreprises ou services ayant au moins une activité dans les domaines où il intervient, notamment la prévention, la sécurité, la maîtrise et la gestion des risques.*